

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 09 JANVIER 2025

Délibération n°2025.01.001.B

**Enlèvement, transport et valorisation des boues d'épuration de
GrandAngoulême**

LE NEUF JANVIER DEUX MILLE VINGT CINQ à 16 h 30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis Salle Monarque - Krysalide 70 rue Jean Doucet à Saint-Michel suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 27 décembre 2024

Secrétaire de Séance: Hassane ZIAT

Membres en exercice: **26**

Nombre de présents: **18**

Nombre de pouvoirs: **3**

Nombre d'excusés: **5**

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Isabelle MOUFFLET, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir :

Gérard DESAPHY à Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT à Xavier BONNEFONT, Philippe VERGNAUD à François ELIE,

Excusé(s):

Eric BIOJOUT, Monique CHIRON, Gérard DEZIER, Pascal MONIER, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250109-2025_01_01B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/01/2025

Publication : 13/01/2025

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 9 JANVIER 2025

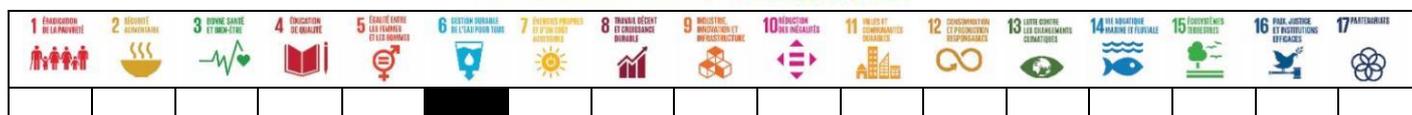
**DÉLIBÉRATION
N°2025.01.001.B**

Rapporteur : Monsieur ANDRIEUX

ENLEVEMENT, TRANSPORT ET VALORISATION DES BOUES D'EPURATION DE GRANDANGOULEME

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"
 Pilier : UN TERRITOIRE QUI S'ADAPTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES
 Ambition :GESTION RESPONSABLE DES DÉCHETS
 Enjeux :[20601 -2) RÉDUIRE LES DÉCHETS]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :
 ODD 6 : Gestion durable de l'eau pour tous

L'accord-cadre « Enlèvement, transport et valorisation des boues d'épuration par compostage puis épandage de tout ou partie sur le plan de GrandAngoulême. » arrive à échéance le 25 juin 2025.

GrandAngoulême souhaite lancer une nouvelle consultation pour les prestations de service en continu de traitement des boues d'épuration avec mise à disposition de bennes ou équipements, transport, compostage, livraison de compost et épandage.

Afin de satisfaire ce besoin, il convient de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles L2124-2, R2124-2, R2131-16 à 20 et R2161-2 à 5, du code de la commande publique pour l'enlèvement, transport et valorisation des boues d'épuration par compostage puis épandage de tout ou partie sur le plan de GrandAngoulême. .

La forme des contrats sera l'accord-cadre mono-attributaire par émission de bons de commande, avec un engagement sur un montant maximum de 3 700 000 € HT pour les 4 ans en application des articles R2162-1 à 6 et R2162-13 à 14 du code de la commande publique.

L'estimation annuelle est de 850 000 € HT.

L'accord-cadre prendra effet à compter du 1^{er} juillet 2025 pour une durée ferme de quatre ans.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
 016-200071827-20250109-2025_01_01B-DE
 Accusé certifié exécutoire
 Réception par le préfet : 13/01/2025
 Publication : 13/01/2025

Je vous propose :

D'APPROUVER les éléments essentiels du dossier de consultation des entreprises mentionnés ci-dessus ;

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée, à signer l'accord-cadre ainsi que la (ou les) procédure(s) négociée(s) en cas d'appels d'offres infructueux et, le cas échéant, les actes liés à sa résiliation.

Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250109-2025_01_01B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/01/2025
Publication : 13/01/2025